

Conseil du Centre

87^e session, octobre 2023

CC 87/5/3

POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2022

I. Introduction

- Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du Bureau international du Travail assume une fonction de contrôle indépendante, visée au chapitre XIV des Règles de gestion financière du Centre. Ces règles prévoient à leur article 14.10 que « le Vérificateur interne aux comptes procède en toute indépendance aux examens et adresse au Directeur ou aux personnes désignées par lui les rapports qu'il peut estimer nécessaires (...) afin que la vérification intérieure des comptes soit effectuée de façon efficace, comme le prévoit le chapitre VIII du Règlement financier. » Ledit chapitre VIII, article 18 d) du Règlement financier, stipule que le Directeur du Centre « établit un système de contrôle financier intérieur et de vérification intérieure des comptes ».
- La vision de l'IAO est de renforcer et de protéger la valeur du Centre pour ses mandants et les autres parties prenantes internes et externes en fournissant des assurances, des conseils, des enquêtes et des renseignements objectifs en matière de risques.
- La mission de l'IAO consiste à fournir au Centre des services d'audit interne et d'investigation pertinents, opportuns et de grande qualité. Par ses activités, l'IAO soutiendra les objectifs organisationnels d'un centre de formation performant et influent, qui répond aux besoins de ses mandants dans la poursuite de son mandat de justice sociale. L'IAO s'emploiera à fournir des conseils d'experts sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et le caractère économique des opérations du Centre, et de soutenir la Direction dans sa promotion continue d'une culture éthique au sein du Centre.
- L'IAO n'élabore pas et n'établit pas de procédures, et ne participe pas à des activités qu'il serait susceptible d'examiner ou d'évaluer ou dont on pourrait considérer qu'elles compromettent son indépendance ou son objectivité. Il a pleinement et librement accès à l'ensemble des dossiers, opérations, fonctions et documents ayant un rapport avec la question examinée, de même qu'à tout membre du personnel concerné.
- L'IAO réalise ses audits conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

II. Résumé des résultats de l'audit interne

- En 2022, l'IAO a publié trois rapports concernant le Centre. Il a présenté en avril et en septembre 2022 deux rapports d'assurance sur la rénovation des pavillons Africa 10 et 11 et a fourni des services consultatifs suite à une demande de la Direction du Centre.
- Les audits relatifs à la rénovation de ces pavillons ont mis en évidence un problème majeur lié au plan du projet, qui prévoyait que certaines tâches s'étendraient au-delà de la date d'achèvement convenue, à savoir le 30 septembre 2022. Les travaux qui se sont prolongés en octobre concernaient le revêtement de sol aux niveaux inférieur et supérieur, la façade, la peinture et la décoration, ainsi que l'installation de l'alimentation électrique des équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation, la date d'achèvement finale étant fixée au 15 novembre 2022. L'IAO a mis en garde contre le risque que les travaux de rénovation ne soient pas achevés dans les délais prévus.

III. Travaux de rénovation des pavillons (deuxième examen)

- Dans l'ensemble, l'IAO a constaté que les contrôles relatifs à la rénovation des pavillons fonctionnaient efficacement. L'IAO a visité le chantier et a vérifié que le personnel de l'entrepreneur était sur place et menait les travaux de rénovation. Il a également observé que l'entrepreneur avait achevé la démolition et l'enlèvement des anciens locaux et qu'il était en train de déblayer et de préparer le site pour permettre le démarrage de la phase de construction du projet. La Direction a indiqué que l'entrepreneur avait confirmé que les fondations étaient saines et que la charpente métallique existante soutenant le toit ne devait pas être remplacée. L'IAO a constaté que les matériaux contenant de l'amiante provenant de la construction existante avaient été sécurisés et emballés en toute sécurité en vue de leur enlèvement et de leur élimination. Il a également observé que l'équipe du projet avait pris les précautions environnementales appropriées pour protéger la flore et la faune locales qui poussent naturellement sur le site de construction et aux alentours.
- À la suite d'une rupture de la chaîne d'approvisionnement liée à la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une pénurie mondiale de matériaux et des augmentations de prix correspondantes, l'entreprise de construction, Dimensioni S.p.A, négociait avec la Direction pour reporter la date d'achèvement du projet au 30 septembre 2022, ce qui constituerait un retard de deux mois. Les discussions portaient également sur une l'acceptation par le Centre de certaines augmentations de prix dues à la pénurie mondiale de matériaux. L'IAO a considéré que la demande de report de deux mois de la date de livraison du projet était raisonnable, mais aussi que toute concession sur le prix devait être pleinement justifiée, rester raisonnable et faire l'objet d'un accord avec les autorités italiennes compétentes.

IV. Travaux de rénovation des pavillons (troisième examen)

- Lors de la visite du site des pavillons Africa 10 et 11, l'IAO a vérifié que l'équipe de l'entrepreneur travaillait activement et que les travaux avançaient. Il a relevé la pose du béton et constaté l'existence des installations électriques et de chauffage, ventilation et climatisation au rez-de-chaussée complétées. L'IAO a également examiné les travaux en cours sur une partie du toit, dans les bureaux individuels et partagés, ainsi que dans le Laboratoire de l'innovation.
- Lors de la visite dans les locaux de l'entrepreneur, l'IAO a noté l'existence de matériaux achetés à l'avance, notamment un système d'adoucissement de l'eau, des équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation pour l'étage, ainsi que des

châssis de portes et de fenêtres. L'IAO a également examiné la chaîne de production utilisée pour fabriquer les châssis de fenêtres et de portes qui seraient installés au Centre.

- Le plan de projet examiné par l'IAO au moment de l'audit comprenait des tâches de rénovation qui s'étendaient au-delà de la date de fin du contrat, fixée au 30 septembre 2022, et il n'y avait aucune réserve pour les éventuels retards de travaux ou les événements imprévus. En conséquence, les travaux de rénovation risquaient de ne pas être achevés dans les délais prévus et, si ce risque se concrétisait, la réputation du Centre aurait pu en pâtir.
- Les travaux qui devaient être achevés en octobre concernaient le revêtement de sol aux deux niveaux, la façade, la peinture et la décoration, ainsi que l'alimentation électrique pour les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation. Le plan prévoyait l'achèvement du patio au début du mois de novembre et la finalisation des travaux pour le 15 novembre 2022. En outre, la comparaison par l'IAO du plan de projet en vigueur en novembre 2021 avec le plan examiné au cours de l'audit a montré que le temps alloué à l'installation des fenêtres et des portes avait été ramené de 60 à 30 jours. L'équipe du projet avait initialement prévu d'assembler les fenêtres et les portes et d'installer les vitrages pendant le processus de montage dans les locaux de l'entrepreneur. Cependant, pour éviter les risques de bris de verre et la duplication des tâches, il a été décidé d'installer d'abord les châssis des fenêtres et des portes et de poser les vitrages à un stade ultérieur, lorsque l'activité serait moins intense. Si cette approche réduisait les risques de dommages et de bris de verre, elle a ajouté de la complexité au processus, ce qui, combiné à un temps limité, a augmenté le risque global d'erreurs et de dérapages.
- L'IAO a formulé quatre recommandations et se réjouit des réponses positives apportées par la Direction aux questions soulevées.

V. Audits prévus en 2023

- L'IAO a publié un rapport d'audit d'assurance sur la gouvernance numérique au Centre en mars 2023 et, à la demande du Centre, a effectué un audit des dépenses du projet RIPAQUE-BTP et a publié son rapport en juillet 2023. L'IAO prévoit un audit des opérations bancaires par voie électronique effectuées par le Centre au troisième trimestre 2023. Le Chef auditeur interne fournira un résumé des résultats dans son rapport au Conseil en 2024.

Le présent rapport est soumis au Conseil pour discussion et orientation.

Août 2023